



Dettes - non remboursement d'argent d'une amie proche

Par **eeeb**, le **06/09/2016** à **14:00**

Bonjour à tous,

Je devais partir en vacances avec 3 amies.

Je me suis occupée de la réservation de l'appart-hôtel et de la location de la voiture un mois avant le départ. 2 amies me remboursent par virement bancaire les jours qui suivent la réservation.

Deux semaines avant le départ, la 3ème amie qui m'a toujours pas remboursé alors qu'elle m'avait dit oralement qu'elle m'avait fait le virement pour l'appart-hôtel commence à être distante (je me retrouve à lui avancer le voyage, ainsi qu'une cartouche de cigarettes venant de l'étranger que mon frère lui avait ramené)

5 jours avant le départ elle fini par m'avouer qu'elle ne compte pas partir pour une raison qu'elle invente. Et j'apprends qu'elle part avec son nouveau copain en vacances.

Je me retrouve donc à payer sa part de l'hôtel soit 445€ et elle atteste dans les sms qu'elle me remboursera la cartouche de cigarettes 52 € mais ne parle pas du remboursement du voyage (445€)

Nous partons quand même 2 amies et moi même, en ayant payé la part de la 3ème "amie".

Je lui envoie depuis mon retour des SMS, whatsapp, email, elle ne me répond pas et me bloque de partout.

Comment puis-je faire pour récupérer au moins l'argent de la cartouche de cigarettes?

Dois-je aller déposer une main courante?

Je sais que pour certains d'entre vous ce n'est pas une somme importante mais j'y tiens car je n'ai plus de travail et donc plus de revenus.

Je vous remercie par avance de votre retour ainsi que de votre aide

Par **Visiteur**, le **06/09/2016** à **14:18**

Bonjour,

C'est un cas classique, faire le dos rond.

Difficile pour vous car vous pourriez faire une demande en injonction de payer devant le tribunal d'instance si vous disposiez d'une reconnaissance de dette.

Difficile d'autant plus que l'argent que vous avez dépensé en vacances risque de vous manquer ensuite.

Par **eeeb**, le **06/09/2016** à **14:47**

Pragma,

Merci de votre retour!

Donc selon vous il n'y a rien à faire?

Par **goofyto8**, le **06/09/2016** à **15:46**

bonjour,

il faut que vous ayez une facture de reservation de l'hotel, acquittée par vous-même, et où figure son nom.

Ceci de manière à prouver que vous avez réservé à son nom en lui avançant l'argent.

Ensuite il faudra l'assigner devant Tribunal d'instance (avocat non obligatoire) si elle ne veut pas rembourser

Par **jos38**, le **06/09/2016** à **16:24**

bonjour eeeb. détrompez-vous, c'est une somme très importante. et même si ce n'était que 10 €?! malheureusement une main courante n'a aucune valeur légale et porter plainte sans aucune preuve que cette "amie" devait vous rembourser est impossible. vous devez faire une croix sur cet argent ou aller le lui réclamer sur son lieu de travail par exemple

Par **amajuris**, le **06/09/2016** à **18:32**

Bonjour,

La difficulté est de prouver le prêt, votre amie peut dire qu'il s'agit d'un cadeau et qu'il n'a jamais été question de remboursement.

SALUTATIONS

Par **eeeb**, le **06/09/2016** à **21:02**

Bonsoir tout le monde,

Je vous remercie à tous pour vos messages.

J'ai compris que malheureusement il n'y avait absolument rien à faire.

Lui ayant écrit de nombreux mails et ne m'ayant jamais répondu, j'ai compris qu'elle était en position de force.

Ce que je vais faire, c'est que je vais l'attendre en bas de son lieu de travail et la suivre jusqu'à ce que je récupère l'argent.

Ca m'aura servi de leçon et je ne me ferai plus avoir

Bien à vous

EB